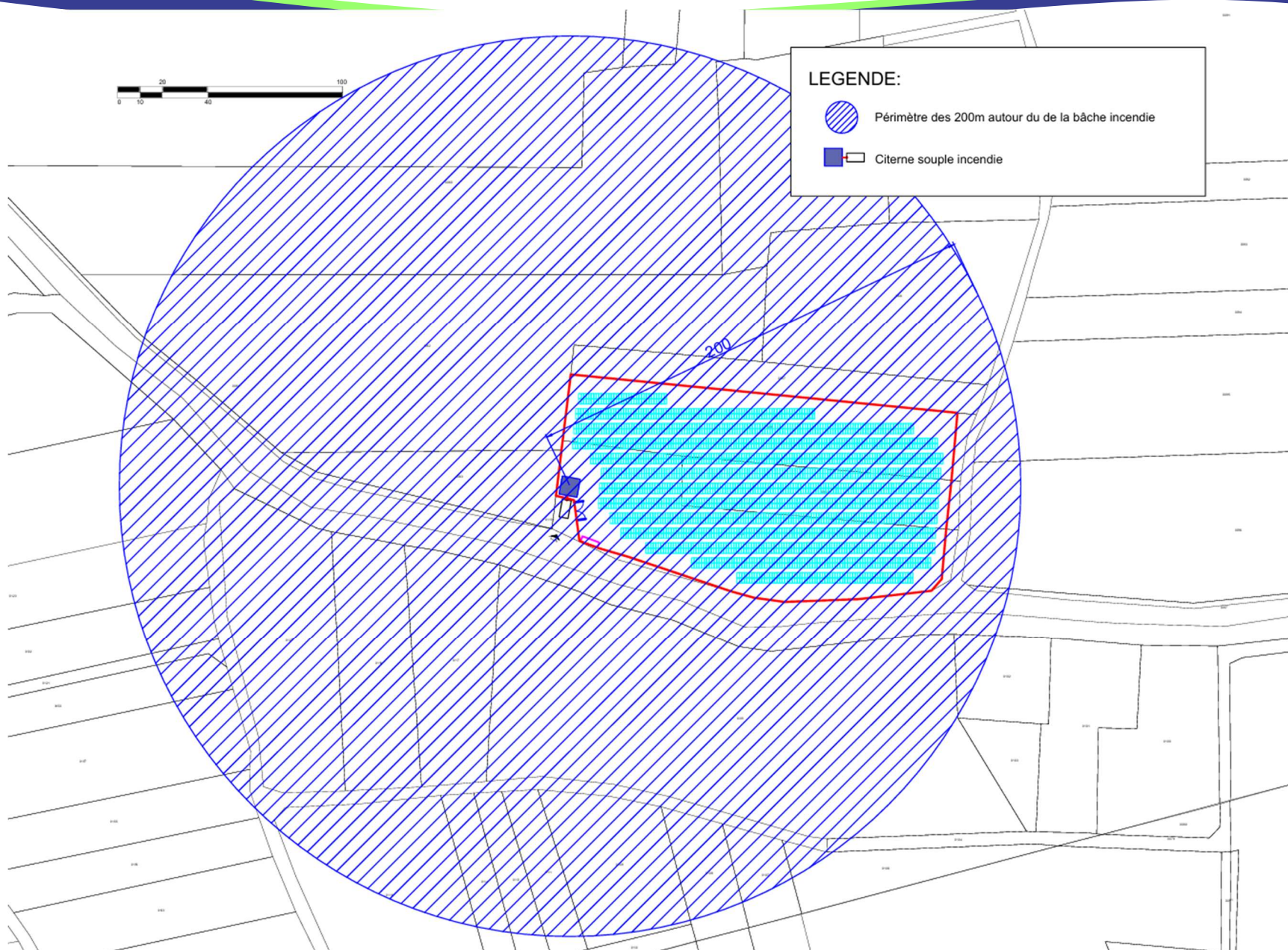


Annexe : Défense incendie (SDIS 69)

Commune de Lancié (69)



Carte du périmètre de 200 m du PEI

Date : 06/08/2026

Annexe : Défense incendie (SDIS 69)

Commune de Lancié (69)



Dans le cadre de ce projet photovoltaïque, nous avons appliqué les prescriptions générales en matière de prévention du risque incendie d'installations d'intérêts collectifs. Un tableau récapitulatif des adaptations apportées au projet à ce titre est présenté ci-dessous. Par ailleurs, ce terrain ne se situe pas en zone d'obligation légale de débroussaillage.

Enjeux et mesures mises en place pour la défense incendie Projet des Marrans à Lancié (69)	
Enjeux	Le secteur n'est pas concerné par des obligations légales de débroussaillage.
Nature du Point d'Eau Incendie (P.E.I.)	Mise en place d'une citerne incendie souple de 60m ³ positionnée à cotée de l'entrée du site accessible depuis l'extérieur du site aux engins du SDIS.
Accessibilité du P.E.I.	Tout point de la centrale se trouve à moins de 200m du P.E.I..
Proximité des panneaux	Toutes les tables photovoltaïques sont à une distance inférieure à 200m du portail d'entrée.
Circulation	Un espace de circulation entre les panneaux avec une zone permettant le retournement en entrée du parc solaire sont prévus dans le cadre du projet permettant ainsi la libre circulation de véhicules de secours.
Espacement inter-rangées	L'espacement entre les rangées de minimum 2m permettra le passage et la manipulation aisée d'un dévidoir mobile de tuyaux.